

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	28.03.2023	23 A 241	5.4	28 MARS 2023
<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>				

JCD/EA

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE</b> <b>2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT</b>
--------------	---

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Gilles RABACHE en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'élection de Monsieur Vincent BEAUMONT en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'arrêté n° 22-A-190 en date du 24 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gilles RABACHE dans l'Adduction en Eau Potable,

Considérant que, pour assurer la continuité du service public en l'absence de Monsieur RABACHE du 29 mars 2023 au 4 avril 2023 inclus, il convient de donner à Monsieur Vincent BEAUMONT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégation pour assurer les fonctions relatives à l'Adduction en Eau Potable définies dans le présent arrêté,

### ARRETE

**Article 1** - Du 29 mars 2023 au 4 avril 2023, Monsieur Vincent BEAUMONT a les délégations de fonctions suivantes dans le domaine de l'Adduction en Eau Potable :

- Ressources en eau
- Recherche et protection de la ressource
- Production, traitement et stockage
- Distribution de l'eau potable
- Adhésion et suivi des syndicats oeuvrant dans ce domaine
- Contrôle et suivi des DSP du domaine
- Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

**Article 2 –** Du 29 mars 2023 au 4 avril 2023, Monsieur Vincent BEAUMONT a délégué de signature des documents et courriers relatifs à cette compétence.

**Article 3 -** Monsieur Le Président de Flers Agglo, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Flers Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à FLERS, le 28 mars 2023

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Vice-Présidents concernés
- Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.I.

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif  
(3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4)  
dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230328-23A241-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023